

sionner en disant au chef de l'opposition: "Je ne discuterai pas la situation avec vous. Peu m'importe que je vous cause des ennuis ou au pays." Il a pris une attitude patriotique,—que l'on ne peut espérer peut-être de la part de mon très honorable ami,—et a dit au chef de l'opposition qu'il allait donner sa démission, que c'était déjà fait en réalité, mais qu'il discuterait la situation avec lui et lui faciliterait la tâche de l'administration des affaires du pays.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je poser une question à mon honorable ami...

Des VOIX: Asseyez-vous.

Le très hon. MACKENZIE KING: ...afin qu'il nous soit aisé de voir le rapprochement. Le conseil de sir John A. Macdonald a-t-il été dédaigné par le Gouverneur général a qui il a été offert?

L'hon. M. MANION: Je parlerai de cela dans un instant, et assez efficacement, je crois, en lisant des passages des mêmes ouvrages cités par mon très honorable ami. Le leader de l'opposition s'est arrêté à un passage qui aurait intéressé la Chambre. J'ai remarqué que mon très honorable ami s'est arrêté à un certain endroit en citant Keith; et je vais lui rappeler non seulement un cas mais seize où depuis quelques années les gouverneurs généraux ont refusé la dissolution à des ministères abandonnant les rênes du pouvoir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami ne peut nommer un seul exemple de cette nature en Angleterre depuis un siècle ou dans les colonies autonomes.

L'hon. M. MANION: Je lui en donnerai seize.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non pas dans les colonies autonomes mais dans quelques colonies.

M. WOODSWORTH: Avant que l'honorable député quitte ce sujet, je lui demanderai s'il est quelques occasions où il serait patriotique d'adopter une ligne de conduite anti-constitutionnelle?

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami a parfaitement le droit d'exprimer son avis mais sa question n'autorise aucun honorable député à soulever un point de règlement.

M. WOODSWORTH: Je me suis levé dans le but de...

Des VOIX: A l'ordre.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Qu'il me soit permis de rappeler aux honorables députés

que la Chambre est saisie d'une question de privilège concernant l'indépendance des membres du Parlement.

L'hon. M. MANION: Je ne m'oppose pas à ce que n'importe qui me pose des questions, mais je ne crois pas que l'on doive faire des observations qui ne se rapportent pas au sujet. Voici un compte rendu de ce qui s'est passé à la Chambre des communes le 5 novembre 1873. Je vais en lire une couple de passages seulement, vu que l'article est trop long.

Quoi qu'il en soit...

C'est sir John A. Macdonald qui parle.

...il pensa que la Chambre devrait laisser cette affaire...

Il s'agissait de la question qui était en discussion auparavant.

...en réserve pour quelques instants jusqu'à ce qu'il eût fait une communication qu'il devait faire. Il lui fallait annoncer que le ministère avait démissionné.

C'est-à-dire le ministère Macdonald.

Jusqu'à hier soir, le Gouvernement croyait avoir l'appui de cette Chambre; il avait raison de croire que non seulement la Chambre voterait confiance dans le Gouvernement mais qu'elle lui accorderait un appui suffisant pour lui permettre d'administrer d'une façon satisfaisante les affaires publiques. Cependant, d'après certaines déclarations faites ici et certaines communications plus ou moins officielles en dehors de cette Chambre, le ministère avait lieu de croire,—de fait, il savait,—qu'il ne disposait plus d'une majorité suffisante à l'heure actuelle. En conséquence, le premier ministre, s'est rendu compte qu'il était de son devoir de se rendre auprès de Son Excellence, et de lui offrir respectueusement la démission du gouvernement en remettant l'autorité aux mains du Gouverneur général.

Le très hon. MACKENZIE KING: Bravo, bravo!

L'hon. M. MANION:

Et Son Excellence l'avait chargé d'annoncer qu'il avait accepté la démission du Gouvernement et invité M. MacKenzie, le chef de l'opposition à former un cabinet.

Et un peu plus loin, je relève le passage

Sir John A. Macdonald fit observer que le gouvernement démissionnaire considérait qu'il était de son devoir de prendre des mesures afin d'éviter tout embarras au nouveau ministère.

Cependant, l'honorable chef de l'opposition, à l'heure qu'il est, s'est fait un devoir impérieux de causer tous les embarras possibles non seulement au Gouvernement qui lui a succédé mais au pays en général. Mon très honorable ami ne paraît pas tenir compte de cette circonstance qu'il s'agit d'un gouvernement provisoire,—de fait, nous admettons tous que c'est un régime provisoire,—il ne s'occupe guère que les crédits soient votés et les subsides adoptés; peu lui importe que les mesures législatives que les honorables membres du groupe progressiste ont réussi à faire adopter ici de peine et de misère restent en